

et ne manque pas d'ornements artistiques. L'autel majeur, décoré d'un baldaquin, est surmonté d'un dôme élané. On y conserve un nombre respectable de reliques des saints. Des vêtements sacrés nombreux et précieux y servent aux offices divins que le chapitre des chanoines et le reste du clergé y célèbrent régulièrement pour le grand honneur de la maison de Dieu et le profit abondant des âmes. Il Nous plaît de rappeler en plus que, dans cette même église Saint-Jacques, en l'année 1910, d'innombrables catholiques de toutes nations se réunirent en un congrès destiné à développer le culte de la très sainte Eucharistie. Ce congrès fut présidé par un éminentissime cardinal, légat du Saint-Siège, qu'entouraient cent vingt évêques.

Inspiré par toutes ces raisons, Notre vénérable frère, Paul Bruchési, archevêque de Montréal, en son propre nom, au nom aussi du chapitre des chanoines, de tout le clergé et de tout le peuple qui lui sont confiés, a sollicité de Nous pour l'église métropolitaine un titre honorifique spécial. Nous croyons devoir céder à ses pieux désirs d'autant plus volontiers que, en accroissant la dignité du temple, Nous accomplirons manifestement un acte conforme à Notre piété envers saint Jacques le majeur, l'apôtre dont le nom nous fut donné aux fonts baptismaux.

En conséquence, de l'avis de Nos vénérables frères les cardinaux de la Sainte Eglise romaine qui composent la Sacrée Congrégation des Rites, de par Notre autorité apostolique et en vertu du présent *bref*, nous élevons l'église métropolitaine de Montréal, du titre de Saint-Jacques le majeur apôtre, à la dignité de basilique mineure, et Nous lui conférons tous les privilèges dont jouissent, d'après le droit, les basiliques mineures de Notre ville sainte. Nous décrétons que Notre présent *bref* aura pleine vigueur, pleine validité et pleine efficacité à perpétuité, qu'il comportera et produira toujours ses effets